

JUSTICE

Rwanda : Paul Rusesabagina condamné à 25 ans de prison

20 septembre 2021 | *Jeune Afrique*, par Mehdi Ba



Paul Rusesabagina arrivant dans les enceintes de la Cour suprême à Kigali le 17 février 2021 pour son procès. © Cyril NDEGEYA

Sanctifié par Hollywood à travers le film « Hotel Rwanda », Paul Rusesabagina a été condamné à 25 années de prison par la justice rwandaise pour actes de « terrorisme ». En cause : son rôle dans la rébellion armée du MRCD-FLN, qui a commis des attentats au Rwanda en 2018.

Tel Janus, le Dieu romain des commencements et des fins, des choix, du passage et des portes, le Rwandais Paul Rusesabagina est une célébrité à deux visages.

Côté pile, ce personnage bifrons est le héros dont Hollywood a retracé le parcours durant le génocide des Tutsi au Rwanda, entre avril et juillet 1994, dans le film *Hotel Rwanda* (Terry George, 2004). « Seul » face au régime, à l'armée et aux milices hutu, il aurait sauvé du massacre 1 268 personnes menacées, Hutu et Tutsi confondus.

Côté face, il est devenu par la suite un opposant en exil (en Belgique puis aux États-Unis) au régime de Kigali. Il a finalement opté pour la lutte armée et son Mouvement rwandais pour un changement démocratique (MRCD, l'aile politique)-Front de libération nationale (FLN, la branche militaire) a commis divers attentats au Rwanda en 2018.

Arrêté dans des circonstances dénoncées par sa défense et sa famille, détaillées à l'époque par *Jeune Afrique*, Paul Rusesabagina, qui était jugé depuis février dernier aux côtés de dix-neuf autres accusés soupçonnés d'appartenir au FLN, avait, dans un premier temps, reconnu avoir participé à la création d'un groupe armé.

Héros incontestable pour ses idolâtres occidentaux, mystificateur durant le génocide contre les Tutsi pour ses détracteurs rwandais, Paul Rusesabagina a notamment bénéficié, depuis son arrestation, du soutien de la diplomatie belge et du Parlement européen. Le Département d'État américain a même adressé des « exhortations » à Kigali afin que le pouvoir « veille à un traitement humain, au respect de l'État de droit et à la mise en œuvre d'un processus juridique équitable et transparent, et en particulier à l'accès à un avocat de son choix pour M. Rusesabagina ».

Paul Rusesabagina était poursuivi aux côtés de 20 autres accusés. La Haute Cour de justice en charge des crimes internationaux a également condamné Callixte Nsabimana, ancien commandant et porte-parole des FLN, qui avait plaidé coupable, à 20 ans de prison. Quant à Herman Nsengimana, un autre-parole des FLN et membre du CRND (Conseil national pour la renaissance et la démocratie, issu des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda – FDLR), il a été condamné à cinq années de prison.

Selon la porte-parole du gouvernement, Yolande Makolo, « ce long procès a mis au jour les activités terroristes du FLN, dirigé par Paul Rusesabagina. Les preuves contre l'accusé étaient indiscutables et le peuple rwandais se sentira plus en sécurité maintenant que justice a été rendue. Le procès a été une épreuve longue et douloureuse pour les victimes des attentats du FLN, en particulier pour celles qui ont été appelées à témoigner. Nos pensées vont aujourd'hui à ces valeureux témoins, ainsi qu'aux familles et amis des victimes ».